



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### « CoronaVirus – COVID-19 »

**Saint-Roch-de-Richelieu**, mercredi 2 décembre 2020. La municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu désire informer les citoyens que la mairie (bureau municipal) demeure ouverte selon l'horaire habituel sur **rendez-vous uniquement à compter du lundi 7 décembre**. **Nous vous encourageons à éviter de vous déplacer**. **Nous vous invitons plutôt à nous téléphoner ou à envoyer un courriel** en regard des différents services de la municipalité afin de **prendre rendez-vous**.

Les mesures sanitaires de la santé publique demeurent obligatoires (couvre-visage, lavage des mains, etc.).

Voici la liste des différents services de la municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu :

#### **Bureau municipal**

- Direction générale
- Urbanisme (permis)
- Travaux publics et parcs
- Loisirs et événements
- Bibliothèque
- Sécurité incendie et premier répondant

#### **Les liens internet et Facebook :**

(Coordonnées et adresses courriel disponibles via le site internet municipal) : <http://saintrochderichelieu.qc.ca/index.php?page=nousjoindre>

Facebook : <https://www.facebook.com/loisirstroch/>

---

Compte tenu de la situation, il est possible que les services aux citoyens connaissent un ralentissement.

Pour de l'information gouvernementale, nous vous invitons à consulter leur site Web au [www.quebec.ca/coronavirus](http://www.quebec.ca/coronavirus) ou par téléphone au 1-877-644-4545.

Ces mesures sont pour une durée indéterminée et les décisions seront réévaluées quotidiennement en fonction des directives gouvernementales.

Pour toute information relative à ce sujet, composer le 450 785-2755 selon les heures d'ouverture des bureaux.